

Après avoir fait viser le compte rendu de la précédente séance, Madame le Maire a remercié Valérie Merle et Florence Thépaut, organisatrices avec Fontaine-Chaâlis et Montlognon du ramassage des déchets en forêt, ainsi que de la préparation du barbecue.

1. Budget communal

Le compte de gestion du Trésorier a été présenté en premier lieu avec les résultats ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	273.689,83	305.027,13
INVESTISSEMENT	132.992,42	277.971,70
REPORTS 2015		111.748,00
TOTAUX	406.682,25	709.226,83
EXCEDENT de fonctionnement		143.085,34
EXCEDENT d'investissement		159.460,18

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier. Madame Eeckhout présente ensuite le compte administratif de la commune qui est arrêté aux mêmes montants que le compte de gestion du trésorier. A l'unanimité, les conseillers municipaux adoptent le compte administratif du Maire pour l'année 2016.

Il convient ensuite d'affecter ces résultats de fonctionnement sur la gestion 2017 : la somme de 112.737 € sera maintenue en section de fonctionnement, la somme de 30.348 € sera affectée en section d'investissement. L'excédent d'investissement, d'un montant de 159.460,18 €, sera maintenu en section d'investissement.

A l'unanimité, les conseillers se prononcent favorablement à l'affectation de ces résultats.

Madame le Maire présente ensuite les tableaux détaillant les prévisions budgétaires de l'année 2017, dont les totaux figurent sur le tableau ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	411.644,00	338.029,00
RECETTES	298.907,00	178.569,00
Reports 2016	112.737,00	159.460,00
TOTAUX	411.644,00	338.029,00

Les grands postes de la section de fonctionnement sont constitués de réserves aux comptes d'entretien des bâtiments et de la voirie pour des montants respectifs de 40.000 € et 53.000 €, ainsi que d'une somme de 5.000 € en dépenses imprévues. Les autres postes sont au même niveau que les réalisations de 2016.

Les recettes fiscales ont été légèrement inférieures aux prévisions de l'année 2016, la dotation globale de fonctionnement chute à nouveau en 2017. Malgré ces baisses sensibles de recettes, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, compte tenu de la hausse des taux intercommunaux. Le montant des impôts locaux s'élève à 155.986 € pour l'année 2017.

	BASES 2016	TAUX 2016	BASES 2017	PRODUIT
Taxe habitation	394.279,00	18,02	400.800,00	72.224,00

Taxe foncière bâti	248.380,00	12,26	251.000,00	30.773,00
Taxe foncière NB	74.885,00	41,45	75.000,00	31.088,00
CFE	121.933,00	18,04	121.400,00	21.901,00
TOTAUX				155.986,00

S'agissant de la section d'investissement, les opérations suivantes ont été votées :

CAMERAS	75.148 €
VOIRIES DIVERSES	10.000 €
RUES SOLE DES PONTS, BEAUGE, EGLISE	74.500 €
ACHATTERRAIN	3.659 €
Chœur EGLISE	12.000 €
PLU	40.000 €
PLACE DU TISARD	43.483 €

Des subventions ont été accordées pour la réalisation de la voirie, la pose des caméras et la mise en place du PLU, pour un montant total de 62.550 €. La subvention pour l'aménagement de la place du Tisard n'est pas accordée à ce jour, les travaux ne débiteront qu'après son obtention.

Le budget primitif de l'exercice 2017 est voté à l'unanimité.

Les taux d'imposition pour l'exercice 2017 sont maintenus au niveau de 2016, tels que figurant sur le tableau ci-dessus.

2. Réseau d'eaux pluviales

Madame le Maire expose que lors de la dernière réunion sur l'assainissement organisée par l'ADTO avec le cabinet VERDI, en présence des maires de Fontaine Chaâlis et Montlognon, il est apparu qu'une étude pour la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales inexistant sur la commune de Borest, s'avérait nécessaire.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager une négociation avec le cabinet VERDI pour la réalisation de ces études dont le montant devrait être de l'ordre de 4.000 € et propose d'inscrire cette somme au budget 2017.

3. Communauté de communes

Madame le Maire fait part de l'harmonisation des taux entre les deux anciennes communautés de communes. CCSO ayant des taux inférieurs à ceux de CC3F, un taux moyen intercommunal - pondéré des bases d'imposition - doit être institué selon tableau ci-joint

IMPOTS	CSO	CC3F	Taux moyen CCSSO
TAXE HABITATION	1,49	3,14	2,81
TAXES FONCIERES BATIES	1,42	2,92	2,65
TAXES FONCIERES NON BATIES	3,32	5,92	4,08
C F E	1,45	3,25	2,91

Elle précise qu'une majoration de ces taux moyens sera proposée au vote du prochain conseil communautaire lors du vote du budget.

4. Charte du PNR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de l'enquête publique relative au renouvellement de la charte du PNR "Oise Pays de France". Aucune modification n'a été apportée sur la commune par rapport au premier projet et aucune remarque des habitants n'a été enregistrée.

5. Assainissement

Monsieur Sicard fait le point sur la dernière réunion organisée par la communauté de communes sur l'assainissement. Les services de Veolia sont mandatés pour réaliser les contrôles des assainissements individuels, conformément à une convention signée par la CCSO et toujours en vigueur.

Audrey Berling s'étonne que de tels contrôles puissent être réalisés alors même qu'aucune modification n'a pu être apportée par les riverains qui ne remplissent pas les conditions optimales d'épuration des eaux usées. Tous sont dans l'attente de la position de la commune sur le devenir de notre système d'assainissement.

Claude Fudali fait remarquer que les habitants sont étonnés de ces contrôles systématiques, redondants, inutiles et coûteux.

Monsieur Sicard rappelle que ces visites quadriennales étaient prévues dans les termes de la convention passée avec Veolia.

6. Secrétariat de mairie

Madame le Maire rappelle que des discussions sont en cours avec le secrétaire de mairie pour augmenter sa quotité de travail hebdomadaire.

Les questions portent sur une ouverture plus large de la permanence de la Mairie, et un temps de présence plus important aux heures de bureau, permettant un contact avec les diverses administrations dans la journée.

Certains soulèvent qu'une formation est indispensable dans les domaines de l'informatique et de la bureautique pour tout secrétaire de mairie confirmé.

Après débats, à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour un temps de travail minimum de 25 H par semaine dédié au secrétariat de mairie assorti d'une formation obligatoire à l'informatique.

7. Questions Diverses

Monsieur Fudali fait le point sur les travaux en cours rue de la Beauge et signale que les aménagements pour l'entrée des riverains ont été améliorés, conformément à l'avis de la commission des travaux. Une bordure en pavés signalera les entrées et un prolongement du caniveau latéral sera réalisé jusqu'aux abords de la place du Tisard.

Valérie Merle évoque la prochaine réunion du Comité des fêtes pour la fête du village qui aura lieu les 24 et 25 Juin 2017.

Florence Thépaut relève les problèmes d'effectifs dans les classes primaires du RPI. Madame le Maire fait part d'une réunion organisée par le directeur académique départemental qui souhaiterait que le nombre d'élèves par classe soit supérieur.

Un nouveau comptage doit être réalisé au cours des mois d'avril et mai pour soumission en juin à la décision de l'Académie.

Madame le Maire fait savoir que notre PLU est en cours d'élaboration, dix-huit mois auront été nécessaires pour obtenir les subventions et lancer l'appel d'offres. Les réunions préparatoires ont débuté en novembre 2016 et son achèvement n'interviendra pas avant le 31 décembre 2017.

Florence Thépaut interroge le Maire sur l'intervention menée auprès des services du Conseil Départemental pour obtenir une liaison de car entre l'école Saint Dominique de Mortefontaine et la commune de Borest. Madame le Maire indique que le service des transports du Conseil

Départemental suggère qu'il pourrait être "éventuellement" envisagé la création d'un abri de car à l'intersection de la D126 et la route de Borest dite "allée des sapins", sur le territoire de la commune de Fontaine Chaâlis, par ailleurs favorable à cet aménagement.

Cette solution ne semblant pas envisageable, il a été décidé de reprendre les négociations avec les services départementaux.